

# COMMUNE DE BLODELSHEIM

## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLODELSHEIM - SEANCE DU 4 MARS 2014

A 19 heures 30, sous la présidence de Monsieur François BERINGER, Maire

Etaient présents :

*BERINGER Ludovic, BRUN Bernard, BRUN Claude, DANNER Christophe, FOHRER Simone, GOETZ Marc, HOMBERT Liliane, INVERNIZZI Corinne, LANG Annette, MULLER Monique, SARTORIO Etienne, WALTISPERGER Patrice*

Secrétaire de séance : MAURER Daniel

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. SVEC, gérant de la Société COM'EST, présente le travail de numérisation et d'indexation de l'ensemble des actes d'état civil de la commune pour la période de 1792 à ce jour.

Ce travail qui lui a été commandé fin 2012 et mené en collaboration avec le secrétariat de la Mairie en ce qui concerne la vérification de l'indexation des actes, est à présent achevé.

Les actes de plus de 75 ans pourront, conformément à la législation, être mis en ligne, via un lien à intégrer sur le site internet de la commune.

Cette 2<sup>e</sup> étape sera réalisée au courant du mois d'avril 2014.

Après avoir remercié M. SVEC pour sa présentation, Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR

- 1.Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30.1.2014
- 2.Compte administratif 2013
- 3.Budget 2014
- 4.Rapport de la CLECT
- 5.Inspections réglementaires-Groupement de commandes
- 6.Aménagement de la cour et des toilettes de l'école « Les tilleuls »
- 7.Affaires scolaires
- 8.Emplois d'été
- 9.Association « Fessenheim notre énergie »
- 10.Dissolution du SIVU du collègue Félix Eboué de Fessenheim
- 11.Informations de la communauté de Communes « Essor du Rhin »
- 12.Communiés et divers
  - a)Urbanisme
  - b)Remerciements
  - c)Elections Municipales
  - d)Spectacle de danses Ukrainiennes
  - e)Personnel communal
  - f)Modification de la table de la salle de réunion du Conseil Municipal

## 1.APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30.1.2014

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 janvier 2014 est approuvé à l'unanimité sans observations.

## 2.COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme LANG Annette, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013, dressé par Monsieur François BERINGER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1.Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

### COMMUNE

	Total des dépenses	Total des recettes	Résultat
Fonctionnement	1 201 173,80	1 562 830,26	361 656,66
Investissement	681 097,15	486 294,24	- 194 802,91
Résultat global			<b>166 853,75</b>

### C.C.A.S.

Recettes totales :	223,29
Dépenses totales :	122,11
Résultat reporté de 2012 :	<u>8 047,97</u>
Résultat 2013 :	8 149,15

2.Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe du C.C.A.S les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3.Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4.DECIDE de reporter les résultats 2013 dans le budget 2014 comme suit :

### **BUDGET PRINCIPAL**

Chapitre 001 : Résultat antérieur reporté : (Dépenses d'investissement)	194 802,91
Chapitre 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé :	250 000,00
Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté :	111 656,66

### **BUDGET DU C.C.A.S.**

Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté :	8 149,15
---	----------

### 3. BUDGET 2014

Monsieur le Maire présente et commente les projets de budget primitif 2014 de la commune et du C.C.A.S. élaborés par la Commission des Finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, le projet présenté et ARRETE le budget comme suit :

#### COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles de l'exercice	1 177 450	Dépenses réelles de l'exercice	356 705
		Opérations d'ordre	68 300
Virement à la section d'investissement	268 215	Déficit d'investissement reporté de 2013	194 810
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 445 665</b>	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>619 815</b>
Recettes de l'exercice	1 334 005	Recettes de l'exercice	33 300
Excédent reporté de 2013	111 660	Virement de la section de fonctionnement	268 215
		Excédent de fonctionnement capitalisé	250 000
		Opérations d'ordre	68 300
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 404 135</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>619 815</b>

#### C.C.A.S.

Total des dépenses de l'exercice (fonctionnement) : **8 248**

Recettes de l'exercice 200

Excédent 2012 reporté 8 048

Total des recettes : **8 248**

#### b) Taux d'imposition

Monsieur le Maire présente et commente l'état retraçant les bases d'imposition 2013.

A noter que l'état relatif aux bases 2014 n'est pas connu à ce jour.

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE, à l'unanimité, d'appliquer en 2014 les mêmes taux d'imposition qu'en 2013 à savoir :

Taxe d'habitation : 10,63 %

Taxe foncière (bâti) : 6,05 %

Taxe foncière (non bâti) : 27,76 %

### 4. RAPPORT DE LA CLECT

L'article 89-V de la loi du 12 juillet 1999 stipule que les établissements publics de coopération intercommunale qui perçoivent la fiscalité professionnelle unique, versent à chacune de leurs communes membres une attribution de compensation égale au produit de la fiscalité professionnelle

perçu par elles durant l'année précédant l'institution du taux de fiscalité professionnelle communautaire, diminué du montant des charges nettes qu'elles auront transférées.

Sur la base des estimations de transfert de charges arrêtées au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et des attributions de compensations arrêtées en 2011, la CLECT a approuvé l'absence de modifications résultant du transfert des nouvelles compétences à la CCER.

Le rapport de la CLECT doit être approuvé par la majorité qualifiée des 2/3 au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population ou de la moitié au moins des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population.

Le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées fixe le montant total de l'attribution de compensation à reverser aux communes en 2014 à 6 211 818 € répartis comme suit :

<b>Commune</b>	<b>Montant des AC versées</b>
Blodelsheim	286 761 €
Fessenheim	5 689 069 €
Hirtzfelden	19 175 €
Munchhouse	26 755 €
Roggenhouse	13 373 €
Rustenhart	14 154 €
Rumersheim-le-Haut	162 531 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'approuver le montant de l'attribution de compensation 2014 conformément à la répartition présentée dans le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

DIT que le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées doit être approuvé par la majorité qualifiée des 2/3 au moins des Conseils Municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population ou de la moitié au moins des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **5.INSPECTIONS REGLEMENTAIRES – GROUPEMENT DE COMMANDES**

Le Maire expose l'historique du projet :

Dans l'objectif de mise à niveau des différentes communes du territoire de l'Essor du Rhin, il avait été décidé en 2002 de mutualiser les prestations relatives aux contrôles réglementaires. Cette démarche permet également d'obtenir des prix plus attractifs.

Le marché est arrivé à échéance en 2013. Il convient donc de relancer une nouvelle consultation.

Comme le prévoit l'article 8 du Code des Marchés Publics, la Communauté de Communes Essor du Rhin et les communes du territoire ont décidé de constituer un groupement de commandes pour un marché public de prestations de service relatif aux contrôles réglementaires. Cette option a été privilégiée et organisée dans le cadre de la « mutualisation ».

Ce groupement a pour objectif d'assurer une coordination des prestations dans un souci d'efficacité économique et de simplification administrative mais également le respect de la réglementation.

A cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie. Cette convention prend acte du principe et de la création du groupement de commandes. Elle désigne la communauté de communes Essor du Rhin comme coordonnateur qui est notamment chargé de procéder à l'organisation de la procédure de choix du titulaire du marché des prestations de services. Il présente les caractéristiques suivantes :

- . coordonnateur : communauté de communes « Essor du Rhin »
- . commission technique : créée pour la définition des marchés
- . financement de la consultation : communauté de communes « Essor du Rhin »
- . facturation : chaque collectivité règle directement les prestations dont-elle bénéficie.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 8 du Code des Marchés Publics,

Considérant l'intérêt d'adhérer à un groupement de commandes pour des prestations de service afin de bénéficier de prix et de services attractifs,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour les inspections réglementaires,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes constitué pour la dévolution d'un marché de prestations de service relatif aux contrôles réglementaires périodiques pour la période 2014-2017,

APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes créée à cet effet et jointe en annexe,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout autre document s'y afférent,

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif,

CHARGE le Maire ou son représentant à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **6.AMENAGEMENT DE LA COUR ET DES TOILETTES DE L'ECOLE « LES TILLEULS »**

Par décision du 13 décembre 2013, le Conseil Municipal a décidé de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la cour et la réfection des toilettes de l'école « Les Tilleuls » au Cabinet BEREST de Colmar.

L'avant-projet présenté par ce Cabinet a été analysé par la commission technique le 11 février 2014.

A présent, Monsieur le Maire présente et commente le projet établi par le maître d'œuvre, projet qui tient compte des observations de la commission technique du 11 février 2014.

- **VU** le devis estimatif s'établissant comme suit :

<b>TRANCHE FERME</b>	H.T.
-Lot toilettes.....	80 060
-Lot préau.....	9 306
-Lot préau avec l'option « rampe d'accès au bâtiment ».....	20 691
<b>TRANCHE CONDITIONNELLE 1</b>	
-Lot cour de l'école – solution de base.....	169 250
-Lot cour de l'école avec options.....	169 550
<b>TRANCHE CONDITIONNELLE 2</b>	
-Lot jardin – solution de base.....	60 634
-Lot jardin avec options.....	65 947

- **VU** le budget primitif 2014,

▪ **CONSIDERANT** que le budget, tel qu'il a été adopté, permet de réaliser uniquement la tranche ferme et que la réalisation des tranches conditionnelles 1 et 2 nécessiterait la réalisation d'un emprunt,

- **CONSIDERANT :**

- que les travaux sont à réaliser impérativement pendant les vacances scolaires d'été soit entre le 7 juillet et le 29 août 2014,

-que pendant cette période très courte, il sera très difficile d'exécuter la tranche ferme et les tranches conditionnelles,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le projet présenté par le Cabinet BEREST,

DECIDE de réaliser en 2014 la tranche ferme consistant en l'aménagement des toilettes et du préau,

CHARGE le futur Conseil Municipal de faire le choix de l'aménagement du préau avec ou sans options,

CHARGE Monsieur le Maire de lancer l'avis public à la concurrence en vue de la passation du marché selon la procédure adaptée visée à l'article 28 du Code des Marchés Publics,

LAISSE le soin au prochain Conseil Municipal de prendre toute décision relative à la réalisation des tranches ultérieures (cour et jardin) en 2015.

## **7.AFFAIRES SCOLAIRES**

Madame HOMBERT rend compte de la réunion de la Commission Scolaire tenue le 13 février 2014 relative aux crédits à allouer aux écoles et aux travaux à effectuer dans les écoles.

Concernant les crédits de fonctionnement, ils seront sensiblement identiques à ceux alloués en 2013 et seront inscrits au budget 2014.

Pour les travaux et achats, la Commission propose :

## ECOLE DEWATRE

- De profiter des travaux de rénovation de la classe Nord, actuellement en cours, pour réaliser certains travaux de mise en conformité électrique dans la salle de classe, de remplacer les luminaires par des blocs encastrés dans le plafond et de remplacer les spots du corridor pour un coût global de 2 198 € TTC
- D'acquérir deux banquettes, 40 chaises et 5 tables octogonales pour un coût estimatif de 3 000 €
- D'acheter un petit ordinateur portable pour la Direction ; celui utilisé actuellement par la Directrice sera affecté à une salle de classe.

Concernant la rénovation du bureau des ATSEMS, la question sera à étudier par la commission scolaire au courant de l'année après une visite des locaux.

## ECOLE LES TILLEULS

- D'acheter des livres pour un montant de 600 € dans le cadre de l'opération « Défi lecture »
- de prendre en charge un abonnement de 25 € par an pour un logiciel de gestion de bibliothèque
- d'équiper l'une ou l'autre classe d'un tableau supplémentaire et ce en fonction du nombre de classes maintenues à la rentrée 2014 (classes de plusieurs niveaux)
- de se pencher sur le problème de l'acoustique de la classe Ouest du bâtiment B
- d'engager une réflexion sur l'évolution du parc informatique de l'école (tableau interactif, mise à niveau de l'équipement existant... ?)

Après avoir entendu l'exposé de Mme HOMBERT, le Conseil Municipal valide les propositions de la commission.

Mme HOMBERT rappelle enfin que l'école Dewatre fonctionne actuellement avec deux ATSEMS titulaires, aidées par un agent bénéficiaire d'un « contrat avenir ».

Pour la rentrée de septembre 2014, il conviendra d'étudier la possibilité de reconduction de ce contrat.

## **8.EMPLOIS D'ETE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le personnel communal aura à faire face à de nombreuses tâches pendant la période estivale et qu'il serait utile de le seconder pendant les mois d'été pour des travaux tels que l'arrosage, le binage et le désherbage des espaces verts, le balayage des rues, les travaux de peinture et l'entretien divers.

Le Conseil Municipal, après délibération,

. **DECIDE** de créer un poste d'ouvrier occasionnel pour les mois de juin, juillet et août 2014 ;

. **FIXE** la durée maximale du travail à huit heures par jour ouvrable ;

. **CHARGE** Monsieur le Maire de recruter les candidats domiciliés à Blodelsheim et nés en 1997 ;

. **FIXE** la rémunération de ces employés par référence à l'indice brut/majoré 330/316 de la grille de rémunération de la Fonction Publique Territoriale.

### **9.ASSOCIATION « FESSENHEIM NOTRE ENERGIE »**

Par délibération du 12 avril 2013, le Conseil Municipal avait décidé d'adhérer à l'association « Fessenheim notre énergie ».

Monsieur le Maire rappelle que cette association réunit, en dehors de toute considération politique, syndicale ou confessionnelle, toutes les personnes physiques ou morales qui souhaitent défendre la production nucléaire d'électricité en général et, en premier lieu, le territoire alsacien concerné par la décision politique de fermer prématurément la centrale de Fessenheim et priver l'Alsace et la France de son énergie particulièrement utile, en laquelle ils ont confiance.

Elle vise la poursuite de l'exploitation des centrales françaises dont celle de Fessenheim, avec un haut niveau de sûreté et d'environnement. L'association s'attache au respect de toutes les exigences légales et réglementaires, notamment en matière de sûreté nucléaire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de renouveler l'adhésion de la Commune de Blodelsheim à cette association pour l'année 2014 moyennant le versement d'une cotisation de 50 €.

### **10.DISSOLUTION DU SIVU DU COLLEGE FELIX EBOUE DE FESSENHEIM**

Monsieur François BERINGER, Maire, Madame Annette LANG et Monsieur Claude BRUN, délégués au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du collège Felix Eboué, proposent d'étudier la dissolution du SIVU de Fessenheim.

Dans le cadre de l'article L5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, un syndicat peut être dissous par une demande motivée de la majorité des conseils municipaux des communes membres.

Les principales raisons qui poussent le SIVU du Collège Felix Eboué de Fessenheim et ses communes membres à réfléchir à la question sont les suivantes :

- La Réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010, qui pour objet de simplifier et alléger l'architecture territoriale, encourage la dissolution ou la fusion des syndicats ;
- Les missions du SIVU du Collège Felix Eboué à Fessenheim sont limitées :
  - o Participer financièrement à la construction du collège ;
  - o Siéger au Conseil d'Administration du collège, en tant que représentant des communes rattachées au collège par la carte scolaire ;
  - o Apporter son soutien financier aux activités socio-éducatives du collège ;
- Les frais de gestion du syndicat sont élevés au regard des missions réalisées. Ils sont de l'ordre de 15 000 € par an représentant suivant les exercices près de 20 % du total des dépenses inscrites au compte administratif (toutes sections confondues).

Le Conseil municipal, après en avoir entendu l'exposé M. le Maire à l'unanimité,

- se prononce en faveur de la dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du collège Felix Eboué à Fessenheim pour les raisons évoquées ci-dessus ;
- charge le Maire de l'exécution des présentes et de toutes les formalités en la matière ;



- indique que la répartition du solde de l'encours de la dette sera définie d'un commun accord entre le comité-directeur du syndicat et les conseils municipaux des communes membres (art. L5211-25-1 du CGCT) ;
- sollicite le fonds de concours intercommunal pour le remboursement du solde de l'encours de la dette ;
- donne son accord de principe pour le versement d'une participation communale annuelle au titre des activités socio-éducatives directement au collège, dans l'attente de l'évolution de l'intercommunalité et de ses compétences.

## **11. INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « ESSOR DU RHIN »**

M. Patrice WALTISPERGER communique les informations de la Communauté de Communes « Essor du Rhin » :

### .Hôtel d'entreprise dans la zone d'activité de la Hardt à Blodelsheim

L'avant-projet détaillé relatif à la construction de l'hôtel d'entreprise dans la Z.A.H. à Blodelsheim a été validé par le Conseil Communautaire en séance du 24 Février 2014.

Le coût estimatif de l'opération est de 1 500 000 € TTC. La demande de permis de construire sera déposée en mairie dans les prochaines semaines.

### .Implantation d'entreprises sur le territoire

Trois terrains ont été vendus à des entreprises, l'un dans la Z.I.K à Fessenheim et deux autres dans la ZAH à Blodelsheim.

### .Haut-Débit

La société MIRIADE a réalisé pour le compte de la Région Alsace et du Département du Haut-Rhin une étude relative aux investissements nécessaires au déploiement de la fibre optique.

Cette étude a été présentée à la Communauté de Communes le 4 mars 2014.

Il convient de suivre le dossier de près afin que notre territoire puisse être desservi le plus rapidement possible.

### .Visite de la nouvelle piscine d'Ottmarsheim

Le conseil communautaire a visité la nouvelle piscine d'Ottmarsheim qui ouvrira ses portes d'ici quelques semaines.

Il s'agit d'une réalisation remarquable dont le coût est approximativement de 10 Millions d'euros.

Cette structure permettra l'accueil de tous les enfants du territoire de la Communauté de Communes « Essor du Rhin » dans les meilleures conditions pour l'apprentissage de la natation conformément aux préconisations de l'Education Nationale.

## **12. COMMUNIQUES ET DIVERS**

### a)Urbanisme

Monsieur le Maire communique la liste des permis de construire et déclarations de travaux déposés en mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal : PC N° 14B0002 à B0003 – DP 14B0005 à 14B0007.

### b)Remerciements

Monsieur le Maire communique une lettre de remerciements du Conseil de Fabrique de l'église pour la prise en charge du verre de l'amitié offert à la délégation de Grissheim lors de la fête patronale.

### c)Elections municipales

Le Conseil Municipal établit le planning des permanences à tenir au bureau de vote le 23 mars prochain pour les élections municipales.

#### d)Spectacle de danses Ukrainiennes

Les Associations « Accueil des enfants de Tchernobyl » et la « M.J.C. de Blodelsheim » accueilleront le groupe SVITANOK de l'école de danse et de chorégraphie de KIEV, de passage en Alsace, pour un spectacle de danse à la salle polyvalente de Blodelsheim le 30 mars 2014.

Le Conseil Municipal DECIDE de prendre en charge le verre de l'amitié servi au groupe à l'issue du spectacle.

#### e)Personnel communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur MAURER, attaché territorial, fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Aussi, il a lancé un appel de candidature sur le site « Cap territorial » du C.N.F.P.T. (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) en vue de son remplacement.

#### f)Modification de la table de la salle de réunion du Conseil Municipal

La table de la salle de réunion du Conseil Municipal avait été conçue pour y recevoir 16 personnes (15 membres du Conseil Municipal et un secrétaire).

Le nombre de conseillers municipaux ayant été porté à 19 à compter des élections du 23 mars prochain, il conviendrait d'agrandir la table afin de ne pas être trop à l'étroit.

Un premier devis a été demandé à « La Petite Cognée » qui a chiffré le travail 4 718 € TTC.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de contacter également la menuiserie EHRHART de Wettolsheim pour voir si elle est en mesure de réaliser l'opération et, le cas échéant, de passer commande auprès de l'entreprise la mieux-disante.

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire demande si quelqu'un souhaite encore intervenir :

#### **Corinne INVERNIZZI :**

- Elle remercie le Conseil Municipal pour la mise à disposition gracieuse de la salle polyvalente à l'E.C.S. pour l'organisation de la Withe Night le 15.2.2014.  
La soirée a connu un franc succès.
  
- Cette année le Barathon qui antérieurement était accueilli au restaurant du Poney Parc, actuellement fermé, sera accueilli à l'Esp'Ass.  
L'ASB s'occupera de la tenue de la buvette.
  
- Une TEUF sera organisée le 8 mars 2014 à la salle polyvalente de Rumersheim.

**Patrice WALTISPERGER :** il rappelle que la plateforme « PETra » est à disposition des demandeurs d'emploi et que son rôle est la mise en relation des entreprises qui proposent des emplois et les demandeurs d'emploi.

Il faut donc en faire une large publicité afin que les personnes à la recherche d'un emploi utilisent ce service et s'adressent à « la Ruche ».

**Marc GOETZ :** il informe l'assemblée que l'Association Swat of Elsass est entrain de débarrasser le terrain qui avait été mis à sa disposition par la commune.

Plus personne de demandant la parole, Monsieur le Maire clôt la séance par la déclaration suivante :

*Cette mandature se termine. Je tiens à vous remercier pour votre contribution. Je ne citerai aucun élu ce soir, je veux simplement gratifier chacun par rapport à son degré d'investissement.*

*Je tiens à saluer l'implication de l'ensemble du personnel et tout particulièrement le secrétaire général de la mairie Daniel MAURER pour sa compétence et sa disponibilité.*

*Je suis convaincu que notre village a progressé dans de très nombreux domaines. Je ne ferai pas de bilan ce soir, ça sera à nos concitoyens de le faire.*

*Tout à l'heure, je vais clore la dernière réunion de ce conseil municipal avec le sentiment de devoir accompli, les comptes sont sains, l'endettement est maîtrisé, les taux d'imposition sont restés bas, les recettes et les réserves foncières sont importantes.*

*Mon objectif a toujours été l'intérêt général.*

*Pour conclure, je demande à Liliane de remettre à chacun le chapitre « 2008-2014 » du livre de Blodelsheim qui retrace l'histoire de ce mandat.*

*Merci et je vous invite au verre de l'amitié.*

Madame HOMBERT remercie ensuite l'ensemble du comité de rédaction du « Mi Dorf » et remet à chaque membre une reliure de la série des « MI DORF » parus au cours du mandat du Conseil Municipal (2008-2013).

La séance est levée à 22 H 45.

Blodelsheim, le 11 mars 2014

Le Maire

François BERINGER